



TRAIL DE TOMO VALLEY 2026 REGLEMENT & INFORMATIONS

1/ EPREUVE

Cette année Challenge Organisation vous propose un événement inédit : la seconde édition du TRAIL DE TOMO VALLEY 2026. Rendez-vous **le dimanche 30 août** au circuit de Tomo Valley Motorsport. 3 parcours de 15km, 8,5km et 3,5km vous sont proposés.

Il s'agit d'un **trail individuel** sur la propriété FOUCHER au départ du circuit de Tomo Valley Motorsport.

Les 3 parcours sont :

- le Grand Vroom, d'environ 15 km et 750m de D+
- le Mini Vroom, d'environ 8,5 km et 400m de D+
- Vroom en Famille, d'environ 3,5km et 180m de D+

Les deux parcours se déroulent sur des itinéraires entièrement balisés, qu'il est obligatoire de suivre, sous peine de disqualification.

Le Grand Vroom est ouvert aux personnes nées en 2008 et avant (18 ans et +)

Le Mini Vroom est ouvert aux personnes nées en 2010 et avant (16 ans et +)

Le Vroom en Famille est ouvert aux personnes nées en 2023 et avant (3 ans et +)



2/ DEROULEMENT

Les participants sont accueillis le matin sur le site, au plateau sportif du circuit de Tomo Valley Motorsport, pour l'enregistrement et le retrait des dossards. Le retrait des dossards pourra se faire :

- Soit au magasin Terre de Running Nouméa au Quartier Latin, à partir du vendredi 28 août 12h00 jusqu'au samedi 29 août, à la fermeture du magasin.
- Soit sur place, le jour de la course à partir de 6h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

Le départ sera donné à **08h00** pour le Grand Vroom, à **08h15** pour le Mini Vroom et **08h30** pour Vroom en Famille.

L'arrivée se situera au même endroit.

ATTENTION, suivant la météo, ces horaires pourront être modifiées jusqu'à la date de l'événement.

3/ VILLAGE ARRIVÉE

Un marché broussard, des roulottes et snacks seront présents sur le site d'arrivée pour vous restaurer.

4 / DROIT D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne sur le site de Challenge Organisation www.challenge-org.nc (paiement par carte bancaire), ou auprès de notre point de vente le magasin Terre de Running au quartier latin à Nouméa (pour un paiement en chèque ou espèces).

Pour valider son inscription, chaque participant doit :

- Fournir Parcours Prévention Santé ou une licence valide suivant l'article 4.2 s'il souhaite être chronométré (classé et récompensé) ;
- Payer le montant relatif à son parcours et sa catégorie d'âge.



L'inscription comprend : le droit de participation, le ravitaillement en boisson et nourriture sur le parcours, une boisson à l'arrivée :

Les prix du trail Hors Taxes sont fixés à :

- **Jusqu'au jeudi 27 août :**
 - Grand Vroom (15km) : **3400** FCFP
 - Mini Vroom (8,5km) : **2500** FCFP
 - Vroom en Famille (3,5km) : **1200** FCFP – **800** FCFP pour les mineurs

La date limite des inscriptions est le **jeudi 27 août à 23h59** en ligne et le même jour à l'heure de leur fermeture dans le point de vente physique.

Des frais supplémentaires de gestion d'un montant de **300 FCFP** seront appliqués au moment du paiement.

Les inscriptions sur place sont possibles, avec majoration de 200 FCFP au tarif TTC.

Pour des raisons logistiques et de sécurité, les places sont limitées à 1000 participants sur l'ensemble de l'événement.

L'inscription est considérée comme définitive lorsque l'individu a rempli l'ensemble des obligations précédentes.

Toute inscription est ferme et définitive. Elle peut toutefois faire l'objet d'une annulation et d'un remboursement (moyennant 10% de frais de gestion – voir CGV ETICKET) en écrivant uniquement par mail à contact@challenge-org.nc, et ce impérativement avant la clôture des inscriptions (jeudi 27 août).

Un transfert d'inscription entre deux parcours est également autorisé s'il a été préalablement communiqué à l'organisateur via l'adresse mail contatc@challenge-org.nc, avant la clôture des inscriptions

5/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

5.1 Age des coureurs

- Grand Vroom : homme ou femme né.e en 2008 ou avant (18 ans et +)
- Mini Vroom : homme ou femme né.e en 2010 ou avant (16 ans et +)
- Vroom en Famille : homme ou femme né.e en 2023 ou avant (3 ans et +)

Sur le Grand Vroom et le Mini Vroom, ne seront chronométrées, classées et récompensées que les personnes ayant fourni un PPS ou une licence FFA valide.

Vous choisissez au moment de votre inscription si vous souhaitez être chronométré.e ou non (seulement sur le Mini Vroom, le Grand Vroom est accessible seulement en mode chronométré).

Les mineurs devront faire remplir par leurs parents une autorisation parentale au moment de l'inscription. Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés d'un adulte et sont sous sa responsabilité.



Les enfants en porte-bébé sont uniquement autorisés sur le parcours « Vroom en Famille », leur inscription est gratuite. Les chiens ne sont pas autorisés sur les parcours.

5.2 Certificat médical

Toute participation à une course chronométrée est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- ou Pass Prévention Santé disponible à l'adresse suivante <https://pps.athle.fr/>

Si vous ne fournissez pas de PPS ou de licence valide au moment de votre inscription, vous ne serez pas chronométré, ni classé.

Tous les PPS et licences sportives seront vérifiés individuellement.

Pour votre propre sécurité, si vous êtes enceinte, vous n'êtes pas autorisée à participer aux raids. En validant votre inscription, vous attestez que vous n'êtes pas enceinte.

Les conditions peuvent être difficiles (vent, pluie, chemins accidentés etc.). Un bon entraînement est nécessaire pour participer au grand parcours (sportif averti).

Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours chronométré de 15 ou 8,5 ou 3,5 kms en montagne.

Il est formellement interdit de participer à la course avec des animaux de compagnie.

5.3 Equipement

Ce raid est un raid en semi-autonomie.

Il y aura :

- Un ravitaillement en eau et nourriture sur le Vroom en Famille
- Deux ravitaillements en eau et en nourriture sur le Grand et Mini Vroom

La possession pendant la course d'un téléphone est fortement conseillée.

Par contre il est obligatoire d'avoir en permanence, sous peine de disqualification :

- Chaussures fermées
- **Au minimum 1L d'eau**
- Un couvre-chef
- 1 gobelet
- le port du dossard non plié sur la poitrine, avec des épingles (fournies par l'organisation).

Les organisateurs de l'événement seront habilités à contrôler les équipements des participants au départ, à l'arrivée et en n'importe quel lieu du parcours. L'organisateur se



réserve le droit de refuser le départ d'un participant ou de le disqualifier, sans remboursement, en cas de manquement à l'un des équipements obligatoires cités ci-dessus.

5.4 Postes de contrôle et postes de ravitaillement

Un contrôle peut être effectué à tout poste de ravitaillement.

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

Les ravitaillements proposeront au minimum de l'eau et parfois de quoi se restaurer rapidement (fruits essentiellement)

5.5 Abandon et rapatriement

Sauf blessure, un participant ne doit pas « abandonner » ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui lui indiquera comment retourner au départ en toute sécurité.

Toute personne ayant quitté le raid avant de l'avoir terminé et sans en aviser l'organisateur devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

6/ MODIFICATION/ANNULATION DU RAID

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux, etc.), le raid sera annulé.

En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption du raid, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Le parcours et les profils de la course sont donnés sur le site de Challenge Organisation (<http://www.challenge-org.nc/>)

7/ REMISE DES PRIX

Elle aura lieu à l'arrivée à l'issue de la course.

Seront récompensés à minima :

LE MINI VROOM Masculin / Féminin :

- les 3 premiers scratch H et F (Né.e.s en 2010 et avant)

LE GRAND VROOM Masculin / Féminin :

- les 3 premiers scratch H et F (Né.e.s en 2008 ou avant)



8/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le TRAIL DE TOMO VALLEY 2026 s'efforce de réduire au maximum son empreinte sur l'environnement. Cela passe notamment par la réduction des déchets sur l'ensemble des épreuves.

- Chaque participant devra être muni d'une gourde ou de son propre gobelet qui pourra être rempli aux ravitaillements (aucune bouteille ni gobelet ne sera distribué).
- Aucune boisson hygiénique en contenant plastique ou aluminium ne sera distribuée à l'arrivée. Des boissons en grand contenant re-remplissable vous seront proposées dans des éco-cups (sirop, boisson de récupération et eau)

Les coureurs ne doivent en aucun cas dénaturer l'environnement dans lequel ils évoluent. Leurs déchets sont à conserver jusqu'à l'arrivée. Vous profitez de parcours magnifiques : aidez-nous à les conserver !!

9/ IMAGE

Par sa participation au TRAIL DE TOMO VALLEY 2026 chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre du TRAIL DE TOMO VALLEY 2026 en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation au TRAIL DE TOMO VALLEY 2026 implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque concurrent de ce présent règlement.

10 / RENSEIGNEMENTS :

Challenge Organisation Tél : 25 35 11 Email : contact@challenge-org.nc

Web : www.challenge-org.nc

Adresse physique : 3 impasse Uitoe - 98800 Nouméa

